

Formulaire de candidature 2023-2024

Merci de remplir un formulaire par projet pour les écoles ou par Accueil Collectif de Mineur pour les associations jeunesse.

Date limite pour candidater

- Les formulaires de candidatures doivent être complétés et retournés avant le 30 novembre 2023, par mail, à l'adresse suivante aleboulenger@lahague.com

Contact

- Anne Leboulenger, responsable médiation manoir du Tourp /Maison Millet, aleboulenger@lahague.com, 02 33 01 85 89.

Cadre réservé à La Hague, Grand Site et Géoparc en projet

Date de réception du dossier :

N° de dossier :

<input type="checkbox"/> Association jeunesse		<input type="checkbox"/> Etablissement scolaire	
Nom du projet			
Description brève			
LE DEMANDEUR			
Nom et adresse de l'établissement		Classe/Groupe participant(e) :	
		Nombre d'élèves/jeunes :	
		Effectif total de l'école :	
		Nom de l'enseignant(e) / animateur(trice) responsable	
Adresse email de l'établissement		Adresse email de l'enseignant(e) / animateur(trice)	
Téléphone de l'établissement		Téléphone où l'enseignant(e) / animateur(trice) peut être joint(e) - <i>(facultatif)</i>	
Votre projet est-il mené en lien avec une autre école ou association jeunesse du territoire		<input type="checkbox"/> Oui – préciser laquelle et l'enseignant(e)/animateur(trice) référent(e)	<input type="checkbox"/> Non

A compléter en dernier :

Montant de l'opération TTC	
Montant de la prise en charge financière sollicitée auprès de La Hague (hors prestation de bus, directement prise en charge par la commune)	

Fait à _____ Le _____
 Signature de _____ Signature du chef d'établissement et cachet

Cadre réservé à La Hague, Grand Site et Géoparc en projet

DETAIL DU PROJET

Contexte et objectifs de votre projet (finalités pédagogiques pour les élèves ou le groupe)

Description détaillée et chronologique de votre projet (choix du terrain qui constituera le cœur du projet, choix des activités et intervention, étapes, progression envisagée sur l'année...).

Piste de production finale (sur quel(s) rendu(s) allez-vous travailler avec les élèves/les jeunes ?)

NB : Il s'agit de donner une première idée, qui pourra évoluer dans l'année

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Dépenses		Recettes	
Inscrire (par ligne) toutes les dépenses prévues en face des activités, même celles non éligibles à une prise en charge (encadrement sorties, visite, atelier, déplacements, matériel...).	Montant (€)	Se référer au document détaillant l'appel à projets pour le calcul des dépenses éligibles à une prise en charge par la commune de La Hague. Pour les recettes complémentaires, merci de préciser les sources	Montant (€) :
Total coût du projet TTC	€	Total des recettes TTC	€

Le budget doit être équilibré. Les totaux sont à reporter page 2 de ce document.